



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N° 41 DU SAMEDI 03/06/2023

Réunion du 30 mai 2023

Responsable Commission : M. Paul BRIDEAU : 06-26-29-49-27

Membres : MM. Jean-Luc AUGEREAU : 06-65-24-14-40 - Jean-Louis MICHEL : 06-79-04-61-39

COURRIER RECU

Loire Sornin : renvoi feuilles de plateau U11 : c'est noté.

COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

Rendez-vous pour les finales qui auront lieu le **samedi 10 juin à Riorges**

U15 à 14h30 : Le Coteau – Filerin

U18 à 17h : Riorges – Loire Sornin

Pour ces finales, chaque club finaliste est prié de fournir 6 jeunes ramasseurs de balle. D'avance merci.

RAPPEL AUX CLUBS

Le club de Riorges est équipé d'un complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique. Il est demandé à toutes les équipes qualifiées pour les finales « Intersport » U18 et U15 sur ce complexe, de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeux concernées (herbe et synthétique).

U18

D4 Poule C

Suite à la décision de la Commission Discipline (match à rejouer), la rencontre n°25433788, **Roanne Fc 1 – Villers 1**, est reprogrammée le **samedi 10 juin à 15h30**, au **stade Fontalon**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note

SUPER COUPE UNAF

L'Amicale des Arbitres du Roannais, membres de l'Unaf, organise leur « Super Coupe » le **samedi 17 juin, à St Nizier sous Charlieu**. Pour la rencontre concernant les U18 (**à 14h30**), elle opposerait le vainqueur de la Coupe du Roannais à l'équipe la mieux classée en D2.

U15

D2 Poule B :

La rencontre n°24998321, **Loire Sornin 1 – St Just St Rambert 1**, programmée le **samedi 3 juin à 15h30**, aura lieu sur le **stade de St Nizier sous Charlieu** (au lieu de Pouilly sous Charlieu). Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **M. Noë BISSUEL**, ainsi que son observateur, **M. Léo DUSSUD**, sont priés d'en prendre bonne note.

AUTORISATION DE TOURNOI

Précision importante

Pour le tournoi organisé par le club de **Nord Roannais**, ce **samedi 3 juin, de 9h à 17h**, en **U15 à 7**, l'autorisation accordée par la Délégation doit se limiter aux équipes, au moins aux joueurs, qui ne jouent pas le lendemain, ce qui est le cas en D2 et en D4 dont c'est la dernière journée de championnat.

Il est interdit de cumuler deux rencontres sur le week-end.